



Terre agricole qu'un paysan refuse de rendre.

Par **GrenobleClem**, le **24/03/2013** à **17:36**

Bonjour à toutes et à tous, et merci beaucoup d'avance pour votre aide qui me sera précieuse
=)

Je vais tâcher d'être clair =)

Je m'appelle Clément, je suis de Grenoble. Mes grands-parents habitent dans un village plus éloigné de la ville.

Je possède 2 chevaux depuis maintenant 5 ans.

Pendant ces 5 années, ils partageaient une année sur 3 champs différents.

Nous voulons laisser reposer un champ cette année.

Mes grands-parents se sont proposé de nous laisser un de leur champ. Ils louaient ce champs à un paysan depuis moins de 10 ans(celui-ci leur donnait du fumier en échange pour payer le loyer, donc pas de "loyer en argent").

Mais...

Celui-ci ne veut pas le rendre face "à une pression extérieure (merci^^) qui consiste à mettre des chevaux sur ce champs" [par lettre].

Si j'ai bien compris, un paysan exploitant un champs en échange d'un loyer peut refuser de le rendre.

Cependant, depuis maintenant 5 ans, le paysan venait exploiter ce champs pour prendre du foin, mais il ne donnait même plus de fumier à mes grands-parents.

Donc :

Étant donné qu'il n'y a aucune preuve qu'il louait ce terrain (pas de paiement par chèque, seulement en nature, au début), est-il dans son droit de refuser de nous rendre un terrain qu'il a exploité pendant tant d'années ?

Je vous remercie encore beaucoup d'avance pour votre aide =D

Par **jeanv**, le **04/04/2013** à **13:30**

bonjour

Malheureusement, vous ne pouvez rien contre un agriculteur, ces gens sont protégés par le code rural certaines dispositions sont contraires à la constitution,

Nous avons alerté tous les députés, mais ce problème ne semble pas les intéresser.

nous essayons de sensibiliser la presse.

je vous conseille de consulter/les pièges des baux ruraux([google](#))et [juritel](#), [chroniques juridique](#) (le monopole du statut de fermage)